

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2021

Conseil d'établissement de l'école secondaire Jeanne-Mance

Présents :

Parents : Céline Bellot, Severine Haiat, Virginie Fortin, Marie-Claude Béland, Wahiba Mekrebi, Thamara Stela Coelho Do Nascimento / Membres du personnel : Geneviève Fortier, Caroline Béliveau, Émilie Renaud-Roy, Agathe Bujold, Julie Gagnon / Élève : Sophiane Diakité / Représentants de la communauté : Martin Dusseault (BDMB), Mélanie Judas (CODEM) / Directeur : Olivier Roy

Absents :

Pascal Planeille (enseignant), Nayeli Ramirez et Maxime Grisé (élèves)

La réunion débute à 18 h sur la plateforme TEAMS

1. Accueil

Le quorum est constaté par la présidente et Mme Renaud-Roy se propose à titre de secrétaire.

2. Présentation du projet d'ordre du jour du 15 décembre 2021

Adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- Point entre n° 5 et 6 : la rencontre de parents du 25 janvier 2022
- Point n° 10 – nouvelles de l'école : l'uniforme
- Point n° 8 – mot du délégué : lettre du CÉ de l'école JFP
Proposé par Mme Fortier
Appuyé par Mme Bujold

3. Adoption du procès-verbal du 27 octobre 2021

Aucune modification.

Proposé par Mme Fortier
Appuyé par Mme Bujold

4. Situation financière de l'établissement

La direction détaille le nombre de postes financés par les différents fonds.

Fonds 1 (budget de fonctionnement local) : 19,98 postes (CP, CO, secrétaires, psychoéducatrice, technicienne en documentation et concierges)

Fonds 5 (Agir autrement) : 1 poste de surveillant d'élèves

Fonds 6 (allocation supplémentaires) : 4,42 postes (TES, technicienne en loisirs, en documentation et surveillants d'élèves)

Les 81,18 postes enseignants sont financés par le Fonds 1 contrôlé centralement par le CSSDM.

Il est important de savoir que le plan d'effectifs repose toujours sur la déclaration d'effectifs de l'année précédente. Le financement de cette année est basé sur la déclaration de septembre 2020. Comme l'école a franchi le cap des 1000 élèves cette année, on s'attend à un plan plus généreux pour l'an prochain.

Proposé par Mme Bujold
Appuyé par Mme Béliveau

5. Programmation parascolaire 2021-2022 (M15028)

Cette mesure vise à supporter la mise en place d'activités parascolaires dans les milieux, notamment en fournissant des salaires et du matériel. Mme Bujold présente la liste des activités parascolaires disponibles dans l'école selon qu'elles sont financées ou non par cette mesure. Les parents s'interrogent sur l'existence d'une activité d'escalade. La technicienne en loisirs confirme que cette activité est offerte sur l'heure du dîner. Plusieurs saluent la diversité des activités offertes et le fait que certaines soient également proposées après l'école.

Proposé par Mme Béland

Appuyé par Mme Renaud-Roy

6. Rencontre de parents du 25 janvier 2022

Il s'agira de la 1^{ère} rencontre de parents accompagnée d'un bulletin cette année.

Comme la rencontre se fera sur la plateforme TEAMS, les plages horaires proposées sont de 13h30 à 15h30 et de 18h à 20h30 pour une durée totale de 4h30. Puisque les rendez-vous seront d'une durée maximale de 10 minutes chacune, cet horaire permettra 27 rencontres par enseignant (270 minutes). Pour la tenue de ces rencontres, les cours des périodes 3 et 4 doivent être levés.

Proposé par Mme Béland

Appuyé par Mme Nascimento

7. Sortie(s) éducative(s)

Une sortie au camp Petit bonheur est organisée pour les élèves des foyers 210-211-212 le 14 février prochain. Le départ de l'école se fera à 8h15 et le retour à 16h.

Proposé par Mme Bujold

Appuyé par Mme Béland

8. Courrier de la présidence

Aucun courrier.

9. Mot du délégué au Comité de parents CSSDM

Lors de la rencontre du 14 décembre, le CÉ de l'école Joseph-François-Perreault a déposé une lettre pour dénoncer la circulation d'armes à feu et l'augmentation de la violence, et ce, en réaction au récent décès d'un élève de leur école. Cette lettre demande que des initiatives concrètes soient mises en place pour prévenir ce genre d'incidents dans l'avenir. Le CÉ de JFP sollicite l'appui des autres écoles afin de porter haut et fort leur message. Les membres du CÉ de Jeanne-Mance souhaitent tous appuyer cette démarche tout en ajoutant être solidaires avec tous les milieux scolaires, car JFP n'est pas la seule école à avoir été touchée par la violence. Ils adoptent ainsi cette résolution :

Par cette résolution et de manière solidaire, le CE de Jeanne Mance adopte la lettre rédigée par le CE de François Joseph Perreault ainsi que les actions proposées. Il souhaite ajouter que ces évènements ont eu un impact dans l'ensemble des milieux scolaires et souhaite affirmer sa solidarité avec les familles, les élèves et les écoles touchées par des évènements similaires.

Proposé par Mme Béland

Appuyé par Mme Nascimento

10. Période accordée au public

Membres de la communauté

Mme Judas de CODEM informe le CÉ de la mission de son organisme, soit de soutenir les élèves dans la persévérance et l'employabilité à travers entre autres des projets de bénévolat et d'entrepreneuriat. Elle se réjouit de faire partie du CÉ.

M. Dusseault de BDMB remercie le CÉ de son accueil et souhaite faire profiter l'école de l'expertise en intervention psychosociale de son organisme.

11. Nouvelles de l'école

11.1. 18 novembre 2021

Lors de cette journée, une centaine d'élèves ont manifesté leur insatisfaction quant à l'uniforme scolaire en se présentant à l'école sans leur uniforme. Tous les élèves interceptés ont été rencontrés à l'auditorium où ils ont pu faire part de leurs insatisfactions. Par la suite, ceux qui avaient apporté leur uniforme ont pu le mettre et se rendre en classe et les autres ont été retournés à la maison pour se changer. Parmi les doléances des élèves, il était essentiellement question de la piètre qualité des vêtements et la faiblesse des coutures des pantalons.

À la suite de cet événement, la compagnie RaphaëlU, le fournisseur d'uniformes, a envoyé des représentants pour entendre les demandes des élèves. Bien que les élèves n'aient pas senti une grande écoute de la part de ces représentants, la compagnie les a encouragés à faire partie d'un groupe d'« influenceurs » qui regroupent plusieurs jeunes de différentes écoles pour donner leur opinion sur les vêtements de la compagnie. Cinq élèves de l'école se sont inscrits. Entre temps, les élèves de l'école ont mis sur pied un sondage qu'ils ont fait circuler dans certains cours, ils ont ainsi récupéré de nombreux commentaires.

Les parents du CÉ ont confirmé la piètre qualité des vêtements achetés chez RaphaëlU, plus spécialement les pantalons et les jupes. Plusieurs ont remarqué des défauts de fabrication et affirment qu'ils ont dû les recoudre eux-mêmes ou les envoyer chez une couturière dès le début de l'année. À cet égard, il semble que la compagnie RaphaëlU rembourse les frais de réparation ou effectue des échanges sur la présentation de photos illustrant les défauts. Cependant, les parents n'ont pas été informés de ces possibilités et peu ont donc pu en bénéficier. La direction va communiquer avec la compagnie afin qu'elle produise un communiqué destiné aux parents.

Parmi les enjeux soulevés par les élèves, il y avait également le prix des uniformes. Ils demandent qu'un service de friperie soit mis sur pied tel qu'annoncé lors de l'implantation de l'uniforme. Ce service sera évoqué au point 11,5.

11.2. Plein-air à ESJM

Deux enseignantes vont participer à une consultation sur la révision de l'offre de service en lien avec la place du plein-air à l'école. Cette consultation se prolongera l'an prochain pour un total de 5 rencontres.

11.3. Projet potager

Un projet de potager avait été mis en branle en partenariat avec le CPE voisin de l'école qui s'engageait notamment à l'entretenir pendant le congé estival. Or, ce projet n'avait pu se concrétiser en raison d'une mésentente avec le CSSDM. La direction affirme que ce projet n'est pas mort et que les démarches ont été relancées avec les instigateurs du projet, des enseignants, et la CP en environnement du CSSDM. Ensemble, ils recherchent de nouveaux partenaires pour assurer la faisabilité et la pérennité du projet, le CPE voisin est toujours de la partie.

11.4. Page « Confessions Jeanne-Mance »

Une page de type « confessions » a été découverte récemment sur l'application Instagram. Cette page créée par et destinée aux élèves de Jeanne-Mance servait d'espace d'expression et comportait plusieurs propos irrespectueux à l'égard du personnel. Des élèves s'y lançaient également des défis et menaçaient la sécurité de l'école. Le 13 décembre dernier, les menaces ont conduit à un appel au 9-1-1 et un important déploiement policier a eu lieu à l'école. Une tournée complète du bâtiment a été effectuée. Jusqu'à présent, les menaces se sont avérées être des canulars, cependant ces menaces, sérieuses ou non, ont une portée criminelle. Le département de la cybercriminalité du SPVM mène son enquête. À ce jour, elle a déjà conduit à 6 arrestations.

11.5. Friperie

La mise sur pied d'une friperie nécessite un inventaire, ce qui est difficile à obtenir présentement étant donné que l'uniforme en est à sa première année. En attendant, une trentaine de familles dans le besoin ont été ciblées et celles-ci ont pu bénéficier d'un rabais de 50% sur l'achat des uniformes de leurs enfants. Une enseignante a déjà manifesté son intérêt pour la prise en charge de la friperie et l'aide des parents est la bienvenue notamment pour solliciter les finissants qui pourraient souhaiter léguer leurs uniformes en fin d'année, faire la collecte des vêtements et l'inventaire, etc. L'organisme CODEM propose aussi son aide. Il est également proposé de solliciter les élèves du PEI qui doivent réaliser du service-action, plus spécialement les élèves du 1^{er} cycle puisque leur jeune âge les empêche souvent de faire du bénévolat hors des murs de l'école.

Fin de la rencontre 19h48